

Maîtriser les dépenses de collecte des déchets ménagers grâce à différents leviers d'optimisation, dont la tarification incitative

Communauté d'Agglomération du SICOVAL (31)



Occitanie
Labège (Haute-Garonne - 31)

Bénéficiaire
Communauté d'Agglomération
du SICOVAL

Partenaire
ADEME – Direction Régionale
Occitanie

Coût (HT)
Coût aidé 2019 tous flux :
7,8 M€HT soit 99 €HT/hab.

Bilan en chiffres
Des charges de collecte 2020
identiques
aux charges de collecte 2015
pour 9.300 habitants collectés
supplémentaires (+13%)

Dates de lancement
2016 : passage en redevance incitative
2018 : contrat de performances



POURQUOI AGIR ?

Présentation

La Communauté d'Agglomération du SICOVAL est située dans le Sud-Est de Toulouse en bordure de la Métropole. Depuis 2001, elle assure les collectes des déchets ménagers et assimilés de **36 communes et 80 000 habitants en habitat mixte à dominante urbaine** dans un territoire à forte croissance démographique (+ 1,8 %/an).

La CA du SICOVAL est la 2^{ème} agglomération au coût de gestion des déchets ménagers le plus bas de la région Occitanie avec 99,1€HT/habitant, à comparer au coût médian en Occitanie à 116€HT/habitant*.

*Echantillon de 114 EPCI représentant 76% pop. Régionale – Données 2019

Contexte national et local et enjeux pour le bénéficiaire

La gestion des déchets ménagers est le 1^{er} ou le 2^{ème} budget de fonctionnement des communautés d'agglomération. La maîtrise des coûts du service public représente un enjeu important pour limiter l'imposition (TEOM) ou la facturation (REOM) des producteurs ménagers et non-ménagers.

Le **poste des collectes** des OMR et des recyclables est souvent le 1^{er} poste de dépenses du service public (28% des charges du SICOVAL). En 2013, le SICOVAL a subi une augmentation de 20% du prix du marché de ses collectes.

Lors du renouvellement du marché des collectes en 2018, le SICOVAL a souhaité éviter une nouvelle hausse du prix qui aurait nécessité l'augmentation du tarif de la **redevance incitative (RI)**.

Solutions mises en œuvre

Avec le passage en **RI** en 2016, les **bacs** sont désormais sortis en moyenne 18 fois par an, soit **1 fois toutes les 3 semaines**. Le passage à une fréquence de **collecte des OMR en C1 (une fois par semaine)** et des **papiers/emballages hors verre en C0,5 (une fois toutes les deux semaines)** s'est imposé dans les 2 communes les plus importantes qui étaient restées respectivement en C2 (deux fois par semaine) et C1.

Le SICOVAL a choisi un **dialogue compétitif** pour établir un cahier des charges mieux adapté à ses attentes et plus évolutif. Ce dialogue compétitif a permis notamment de réfléchir à la **collecte des maisons isolées** afin de diminuer les km parcourus et les temps de collecte « haut le pied » (temps non productif). En 2021, le SICOVAL teste sur plusieurs communes pilotes une **collecte à la demande** via un **formulaire en ligne** renseigné par l'utilisateur.

Les **clauses incitatives avec des bonus/malus** visent à **réduire les quantités de déchets** à collecter pour générer des économies de traitement, voire de collecte, **bouleversant ainsi la logique des appels d'offres classiques** où le montant du marché de collecte et la marge du prestataire sont parfois proportionnels aux quantités collectées.

Présentation et résultats

Présentation méthodologique et calendrier

Sur la période 2008-2018, 7 leviers techniques et financiers ont été mis en œuvre pour favoriser la baisse des tonnages de déchets ménagers et assimilés et la baisse des coûts du service public.

Leviers déployés

1. Dès l'origine, interdiction d'accès des professionnels aux 3 déchèteries réservées aux seuls ménages (une autre déchèterie et des services spécifiques sont réservés aux professionnels, avec facturation)
2. En 2008, baisse de la fréquence de collecte des OMR en C1 et des recyclables (hors verre) en C0,5 sur toutes les communes de moins de 10 000 habitants
3. Abandon de la collecte au Porte à Porte des déchets verts au profit d'une prestation de broyage à domicile, sur appel, gratuite de 2011 à 2019, et d'une collecte réservée aux personnes à mobilité réduite ou payante sur appel (économie : 5 €/HT/hab.)
4. En 2015, abandon de la collecte du verre au Porte à Porte en caissette avec augmentation des performances de 1,5 kg/hab. (économie : 3 €/HT/hab.)
5. En 2016, passage en RI générant une baisse des quantités d'OMR de 90 kg/hab. et une économie de transport et d'incinération de 960 k€ soit -12 €/hab.
6. En 2018, passage d'une collecte annuelle d'encombrants à une collecte sur appel des encombrants et des DEEE permettant une meilleure valorisation des flux collectés (économie : 1 €/HT/hab.)
7. En 2018, contrat de performances pour l'ensemble des collectes, avec une généralisation des collectes en C1 des OMR et C0,5 des papiers/emballages sur tout le territoire + collecte à la demande pour les maisons isolées, générant une économie de 340 k€ soit -4 €/HT/hab.

Bilan chiffré

En une quinzaine d'années*, ces évolutions progressives du service public et de son mode de financement ont généré une baisse de 5% des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés ainsi qu'une économie de 13€/HT/hab. (-13%).

Le ratio de production d'OMR est ainsi passé de 243 kg/hab. en 2009 à 154 kg/hab., soit une baisse de 89 kg/hab. (-37%).

(Sicoval 2009 ratio DMA = 512 kg/hab. et coût aidé = 113 €/HT/hab. -> 489 kg/hab. et 99€/HT/hab. en 2019).

Facteurs de reproductibilité

Les 7 leviers mis en œuvre par le SICOVAL sont reproductibles dans toutes les collectivités, dès lors que les élus admettent que la baisse des fréquences et des services de collecte est bien la voie pour diminuer les quantités de déchets collectés, augmenter leur valorisation et maîtriser les coûts du service public.

Le passage en RI est un choix politique fort générant une baisse importante des quantités d'ordures ménagères résiduelles et donc des charges de collecte, de transport et traitement.

“La redevance incitative a permis une vraie prise de conscience par les habitants que les déchets ont un coût et que le service public n'est pas « gratuit ». Cela nécessite d'être transparent sur notre budget déchets.

L'une des vertus de la RI est de devoir se préoccuper en permanence de l'évolution de la grille tarifaire et donc de l'évolution de nos coûts, ce qui implique une maîtrise des dépenses et une optimisation continue des services de collecte adaptés aux usagers.

Tatiana GENTY,
cheffe de service gestion des déchets.

Focus : les avantages du dialogue compétitif

Le dialogue compétitif a permis de co-construire un Cahier des Charges et un Bordereau des Prix Unitaires adaptés à la réalité du terrain, aux pratiques des habitants, aux attentes des élus et aux contraintes des prestataires.

Les interrogations des prestataires sur le programme fonctionnel obligent à se poser des questions sur les réels besoins de collecte de la collectivité.

Les prestataires ont été rassurés par la durée du marché (7 ans plutôt que 5 ans + 1 an + 1 an dans un appel d'offres classique), la prise en compte des faibles quantités d'OMR dans la formule de prix (part variable à la tonne et forfait annuel au nombre de services de collecte par an et au nombre de foyers collectés) ainsi que des clauses incitatives avec des bonus/malus sur les engagements à la fois de la collectivité et du prestataire (quantités de déchets collectés, qualité du tri, taux de réemploi, émissions de GES, satisfaction usagers via une enquête annuelle,...).

Les prestataires sont intéressés de pouvoir proposer leurs innovations technologiques : sonde de niveau de remplissage des colonnes, collecte à la demande pour l'habitat isolé avec le développement d'un formulaire en ligne.

Le dialogue compétitif a démontré que, quand les prestataires sont rassurés sur la prise en compte de leurs contraintes, que les principales incertitudes sont levées concernant la conduite du contrat et la relation future avec la collectivité, alors ils « jouent le jeu » avec des prix réduits.

POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://occitanie.ademe.fr/>
- <https://www.optigede.ademe.fr/couts-dechets-menagers>
- <https://www.sicoval.fr>

CONTACTS

- Tatiana GENTY, cheffe de service gestion des déchets
Communauté d'Agglomération du Sicoval
Tél : 05 81 76 24 12
tatiana.genty@sicoval.fr
- ADEME Direction régionale Occitanie
ademe.occitanie@ademe.fr